Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992659D-DE

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 Octobre 2026

Délibération N° 27.299.26/59

Objet : Garantie Emprunt SILOGE – programme « Fauttes Bottes »
Amélioration thermique et technique – 19 logements collectifs - Modification

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Octobre 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Maxime HUMBERT, Nicolas PALOC, Brigitte RICAUX, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Sonia LEMASSON BAUMANN, Christine HELLARD, Géraldine HAAS, Véronique MITATRE, Séverine HEDDE, Géraldine VALOUR, Mathilde GLARAN, Graziella FLEUTER, Lucie VEDIE, Clément HELLARD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Manuel CRETOT
Jean Pascal LECOQ a donné pouvoir à Jean Luc TANQUEREL

Absents :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992659D-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2298 et 2305 du Code Civil relatifs aux effets du cautionnement entre le créancier et la caution,

Vu le Code de l'Urbanisme, le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande du bailleur SILOGE en date du 19 mai 2026 de solliciter la ville pour garantir un prêt à hauteur de 30%

Vu la délibération du 22 juin 2026 acceptant le principe d'une garantie à hauteur de 30%,

Vu le désengagement du Département de l'Eure par courrier reçu le 9 juillet 2026 révisant à la baisse sa quotité de 40 à 20%

Vu le désengagement de l'EPN par le refus d'augmenter sa quotité

Considérant les besoins considérables des bailleurs sociaux à rénover leurs logements pour qu'ils restent vivables compte-tenu du dérèglement climatique qui s'impose aux populations,

Considérant que le projet de réhabiliter les logements de ce quartier (amélioration thermique et technique) est arrivé au stade du lancement des consultations des entreprises,

Considérant que le projet proposé par le bailleur est conforme aux attentes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1er : de MODIFIER la délibération du 22 juin dernier et d'augmenter à titre exceptionnel la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 50%, soit un montant de 849 565,50 € pour le programme de travaux sur 19 logements collectifs « Fauttes Bottes » de la SILOGE.
Les contrats de prêt et les modalités seront délibérés ultérieurement

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet

Fait et délibéré à Gravigny, Le 13 Octobre 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

MAIRIE de GRAVIGNY (27930)